



Présidence française du Conseil de l'Union européenne

**Conseil permanent No. 730
4 septembre 2008**

**Déclaration de l'Union européenne sur la libération de M.
Serguei Parsioukevitch et de M. Andrei Kim**

L'Union européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil permanent sur la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la libération de M. Serguei Parsioukevitch et de M. Andrei Kim.

« L'Union européenne salue la libération, le 20 août, par les autorités biélorusses, des deux derniers prisonniers politiques figurant sur la liste de l'UE, M. Serguei Parsioukevitch et M. Andrei Kim, qui fait suite à la libération de cinq prisonniers politiques au début de cette année et à celle, plus récente, de M. Kozouline. Ces libérations signifient que désormais plus aucun prisonnier politique internationalement reconnu n'est incarcéré en Biélorussie.

L'Union européenne a, à maintes reprises, affirmé qu'elle considérait la libération de tous les prisonniers politiques comme un pas significatif vers l'adhésion de la Biélorussie aux valeurs fondamentales de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Cette évolution pourrait offrir à l'Union la perspective d'une reprise progressive du dialogue avec les autorités biélorusses et la possibilité d'une révision des mesures restrictives qu'elle a décidées à l'encontre de la Biélorussie. Dans cet esprit, l'Union

ue2008.fr

s'attend à ce que la Biélorussie poursuive sur cette voie et respecte désormais pleinement les droits de l'Homme.

Dans ce contexte, l'Union européenne rappelle l'importance qu'elle accorde à ce que les élections législatives du 28 septembre prochain se déroulent conformément aux standards internationaux et européens afin de donner une nouvelle impulsion à notre relation avec la Biélorussie.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldavie et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.»

ue2008.fr